



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-078

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mardi vingt juin deux-mille-vingt-trois à 14h31, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, Président démissionnaire, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président nouvellement élu.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Michel BARBIER, Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, Jean-Marc VASSE Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur François ROGER (pouvoir à Madame Claudine BRIFFARD)

ABSENT EXCUSE :

- Monsieur Bastien CORITON

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – ACHAT DE TELEPHONIE MOBILE – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CAIH – ADHESION – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



- Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu l'accord-cadre signé entre la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH) et le prestataire de téléphonie ORANGE.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Eric HERBET, membre du Bureau, qui rappelle que pour favoriser le fonctionnement de ses services, et plus particulièrement pour les agents exécutant leurs missions de manière nomade, le Centre de Gestion a conclu, au fur et à mesure de ses besoins, des contrats de téléphonie mobile (voix et données) avec l'opérateur ORANGE, dont les caractéristiques techniques et financières sont variables, en fonction notamment de la date de conclusion initiale du ou des contrats.

Ainsi, à ce jour, le Centre de Gestion dispose de 27 contrats voix + données et de 3 contrats uniquement dédiés à l'échange de données.

Monsieur HERBET précise qu'il est souhaitable aujourd'hui d'organiser cette prestation de manière plus rationnelle, notamment dans un souci d'économie d'échelle et de cohérence globale. Ainsi, est-il proposé au Conseil d'Administration de souscrire à l'accord-cadre piloté par la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière (CAIH).

En effet, la CAIH prépare et anime des marchés publics dans le domaine de l'informatique et des télécoms pour ses adhérents – essentiellement des établissements de santé publics et privés à but non lucratif - mais ouvre ses procédures et ses offres à d'autres organismes publics qui, en tant que tiers bénéficiaires, peuvent profiter de modalités financières favorables et de caractéristiques techniques conformes à leurs besoins.

Le titulaire de l'accord-cadre en cours est l'opérateur ORANGE.

Monsieur HERBET informe les membres du Conseil d'Administration que l'étude financière qui a été menée conduit à une économie de l'ordre de 560 € TTC par mois, soit 6700 € par an jusqu'à la fin de l'accord-cadre, soit le 3 janvier 2025.

A titre d'exemple, la Ville de Barentin et le CDG29 ont souscrit à cet accord-cadre.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil d'Administration est appelé à adopter la délibération suivante :

- Décide de faire adhérer le Centre de Gestion à l'accord-cadre « SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS ET PRESTATIONS ASSOCIEES » souscrit par la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière, pour le service de téléphonie mobile (Voix + data), en tant que Tiers Bénéficiaire



- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de cet accord-cadre avec la CAIH ainsi que les actes en découlant (contrats, bons de commande ...).

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



